

## **La Cour Suprême de New York ordonne à la 33e America's Cup de se conformer au Deed**

La Cour Suprême de New York a rendu son jugement aujourd'hui et a ordonné que la 33e America's Cup, prévue en février 2010, se tienne dans un lieu de l'Hémisphère Sud, comme le veut la lecture stricte du document qui régit la compétition, le Deed of Gift, ou à Valencia en Espagne, comme seule exception à cette règle.

“C'est un résultat décevant car nous étions certains que la décision du Juge Cahn de mai 2008 permettait au Defender de choisir Valencia ou "tout autre lieu", a déclaré Lucien Masméjan, avocat de la Société Nautique de Genève (SNG) “Ras al-Khaima a consacré beaucoup d'efforts à ce projet de 33e America's Cup. Nous les en remercions et nous sommes vraiment désolés pour ce résultat inattendu du tribunal de New York”.

“Nous sommes toutefois satisfaits que le Juge Kornreich ait confirmé que le Deed of Gift Match serait organisé selon les règles de la SNG, comme elle l'avait déjà fait lors d'une précédente ordonnance,” a ajouté Lucien Masméjan.

### **Note aux rédacteurs :**

Bien que le Deed de 1887 stipule que l'épreuve pour l'America's Cup entre le 1er novembre et le 1er mai doit avoir lieu dans l'hémisphère sud, l'ordonnance du 12 mai 2008 rendue par le Juge Cahn de la Cour Suprême de New York précisait que " le lieu du match pouvait être Valencia ou tout autre lieu sélectionné par la SNG" et a mené le yacht club defender de l'America's Cup, la Société Nautique de Genève, à sélectionner Ras al-Khaima aux Émirats Arabes Unis.